

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

JEUDI 03 OCTOBRE 2024 à 18 heures 30

Publié le 26 septembre 2024

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)
Approbation du PV de la séance du 04 juillet 2024

FINANCES

- 1 - Frais de mission – Elus à définir – 106ème édition Congrès des Maires de France
- 2 – Admission en non-valeur
- 3 – Association CRCL 87 : demande de subvention exceptionnelle
- 4 - Aménagement du parc urbain des bords de Vienne
- 5 - Réaménagement de la cour du groupe scolaire Jean Giraudoux

RESSOURCES HUMAINES

- 6 – Modification du tableau des emplois

CULTURE

- 7 – Centre Culturel – Braderie de livres – vente de documents exclus des collections du centre culturel

AMENAGEMENT

- 8 – Vente des parcelles cadastrées section AD n°172, 174, 175, et 176 avenue Maryse Bastié
- 9 – Dénomination des rues du lotissement Les Domaines des Pâquerettes
- 10 – Changement de nom de la rue Bugeaud
- 11 – Transfert de la compétence hôtellerie de plein air en bord de rivière à Limoges Métropole
- 12 – Signature de la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive du Centre Bourg

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 13 – Inscription au label « Villes et Villages étoilés »